DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

PLAN LOCAL D'URBANISME

II. <u>Modification n°2</u>

5. Annexes

5-3. B4 – PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA RETENTION DES EAUX PLUVIALES AVEC LES DEBITS DE FUITE PAR SECTEUR

Commune de Castelnau d'Estretefonds

Plan Local d'Urbanisme

Version PLU modification n°2 - 2019

COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

ZONAGE PLUVIAL

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA RETENTION

Echelle 1/5 000

4330360
Juin 2009

SOGREAH CONSULTANTS

ZA de la Gare

Coefficient d'Imperméabilisation	Volume de rétention nécessaire
0,8	320 m3/ha de projet

Zone de Fondada

Coefficient d'Imperméabilisation	Volume de rétention nécessaire
0,4	150 m3/ha de projet
0,6	190 m3/ha de projet
0,7	210 m3/ha de projet
0,8	240 m3/ h a de projet

	Débit de Fuite (l/s/ha de projet)	Volume de rétention nécessaire (m3/ha de projet)		
		Grande parcelle (> 1000 m²)	Petite parcelle (< 1000 m²)	Collectif
Zone 1 :	80	100	140	170
Zone 2 :	60	110	150	180
Zone 3 :	45	120	160	200
Zone 4 :	40	130	170	210
Zone 5 :	25	150	200	250
Zone 6 :	15	170	230	280

LEGENDE

- Réseau hydrographique
- Zonage d'assainissement

COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX VANNES ET EAUX PLUVIALES

PLAN DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Ech:1/4000

4330360
2007

SOGREAH CONSULTANTS

LEGENDE

- Fossé et ruisseau
- Collecteur EP
- OH21 Ouvrage et n°

Ruisseau
Ruisseau
Ruisseau